



**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT

**Délibération du Conseil Municipal 11 décembre 2023**

**N° 2023/12-15**

**SOCIETE D'AMENAGEMENT MONTPELLIER MEDITERRANEE METROPOLE- ALTEMED  
RAPPORT DU MANDATAIRE EXERCICE 2022 - APPROBATION**

**L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS LE LUNDI ONZE DECEMBRE à DIX HUIT HEURES** les Membres du Conseil Municipal de la Commune de CASTELNAU-LE-LEZ, se sont réunis en nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Monsieur Frédéric LAFFORGUE, Maire, et sur sa convocation.

**ETAIENT PRESENTS** : Frédéric LAFFORGUE, MAIRE.

Gérard SIGAUD, Nathalie LEVY, Thierry DEWINTRE, Muriel SARRADIN, Philippe GUY, Luisa PAPE, Sylvie ROS-ROUART, Isabelle SERAN, ADJOINTS.

Marthe JEREZ, François BROTHIER, Anne LE LANCHON, Bruno ROUDIER, Nathalie MARLIER, Laurent PRADIER, Matthieu PERROT, Fabien GUTIERREZ, Marie-Hélène WEBER, Catherine ESTOUP, Julien MIRO, Aude RUMEAU, Hugues FERRAND, Carine BARBIER, Jacques BURGUIERE, Cécile NEGRIER, Frédéric FAIVRE, Richard CORVAISIER, Estelle BERETTI.

**ABSENTS REPRESENTÉS** :

Jean KOEHLIN représentée par Gérard SIGAUD  
Gassien GAMBIER représenté par Isabelle SERAN  
Jean-Baptiste PRINGUEY représenté par Frédéric LAFFORGUE  
Marion COLIN représentée par Marie-Hélène WEBER  
Clara BIANCO représentée par Nathalie LEVY  
Jérôme AZUARA représenté par Marthe JEREZ  
Mathilde BORNE représentée par Richard CORVAISIER

**ABSENT EXCUSE** :

**MOUVEMENTS EN COURS DE SEANCE** :

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Aude RUMEAU

**Délibération du Conseil Municipal du 11 décembre 2023****N° 2023/12-15****SOCIETE D'AMENAGEMENT MONTPELLIER MEDITERRANEE METROPOLE- ALTEMED  
RAPPORT DU MANDATAIRE EXERCICE 2022 - APPROBATION**

Monsieur Frédéric LAFFORGUE, Maire de Castelnaud-le-Lez, expose :

En tant que représentant de la commune au conseil d'administration de la Société Publique Locale d'Aménagement SA3M (Société d'Aménagement Montpellier Méditerranée Métropole), j'ai l'honneur, de vous présenter le rapport de l'administrateur pour l'exercice 2022, pour lequel le conseil municipal doit se prononcer en application de l'article L 1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales.

L'assemblée générale ordinaire du conseil d'administration de la SA3M s'est réunie à l'effet de présenter le rapport de gestion et de statuer sur les comptes de l'exercice 2022, en vue de l'établissement du rapport annuel.

Composition du conseil d'administration :

Montpellier Méditerranée Métropole : 50,7909 % du capital soit 10 administrateurs

Ville de Montpellier : 22,5988 % du capital soit 4 administrateurs

Région Occitanie : 10,0564 % du capital soit 3 administrateurs

Ville de Castelnaud le lez : 1,1299% du capital soit 1 administrateur

Ville de Lattes : 1,6949% du capital soit 1 administrateur

Collectivités actionnaires minoritaires : 1 administrateur

Les communes de Baillargues, Castries, Clapiers, Cournonsec, Cournonterral, Grabels, Jacou, Juvignac, Lavérune, Le Crès, Pérols, Prades le Lez, Saint Jean de Védas, Saint Georges d'Orques, Sussargues, Vendargues, Villeneuve les Maguelone ont chacune un représentant en tant que membre de l'assemblée spéciale.

Présentation des comptes :

Le chiffre d'affaires généré sur l'exercice 2022 atteint 84 018 709 €, les produits d'exploitation s'élèvent à 93 183 098€.

Le bilan total s'élève à 222 533 37 € sur l'exercice 2022 contre 233 257 854 € en 2021.

Le montant des bénéfices de l'exercice 2022 s'élèvent à 1 052 977 €.

Les capitaux propres s'établissent à 8 502 399 € pour un capital social 1 770 000 €

Au cours de l'année 2022, la société a poursuivi la réalisation des opérations confiées par ses clients. Elle s'est vue confier 4 nouveaux mandats :

- Maison du Numérique avec la Ville de Castelnaud-le-Lez
- Hôtel des sécurité avec la Ville de Montpellier
- Extension du Musée Fabre avec Montpellier Méditerranée Métropole
- Halles des sports avec Montpellier Méditerranée Métropole

Pour l'année 2023, les prévisions budgétaires prévoient un chiffre opérations de 127.5 M€ dont 76 % en concessions d'aménagement.

Envoyé en préfecture le 13/12/2023

Reçu en préfecture le 13/12/2023

Publié le

la délibération N°2023/12-15

ID : 034-213400575-20231211-DEL2023\_12\_15-DE

S<sup>2</sup>LOW

Suite de

En février 2022, la Russie a initié une action militaire contre l'Ukraine. A ce jour, la société estime que cet événement n'a pas eu d'impact majeur sur les dépenses de l'exercice 2023.

**Le Conseil Municipal est invité à prendre acte.**

**Le Conseil Municipal prend acte à l'unanimité.**

**Pour : 35** (Frédéric LAFFORGUE, Gérard SIGAUD, Nathalie LEVY, Thierry DEWINTRE, Muriel SARRADIN, Philippe GUY, Luisa PAPE, Jean KOEHLIN représenté par Gérard SIGAUD, Sylvie ROS-ROUART, Gassien GAMBIER représenté par Isabelle SERAN, Isabelle SERAN, Marthe JEREZ, François BROTHIER, Anne LE LANCHON, Bruno ROUDIER, Nathalie MARLIER, Laurent PRADIER, Matthieu PERROT, Fabien GUTIERREZ, Marie-Hélène WEBER, Catherine ESTOUP, Jean-Baptiste PRINGUEY représenté par Frédéric LAFFORGUE, Marion COLIN représentée par Marie-Hélène WEBER, Julien MIRO, Clara BIANCO représentée par Nathalie LEVY, Aude RUMEAU, Jérôme AZUARA représenté par Marthe JEREZ, Hugues FERRAND, Carine BARBIER, Jacques BURGUIERE, Cécile NEGRIER, Frédéric FAIVRE, Richard CORVAISIER, Estelle BERETTI, Mathilde BORNE représentée par Richard CORVAISIER.)

**Abstention : 0**

**Contre : 0**

**FAIT A CASTELNAU-LE-LEZ, LE 11 DECEMBRE 2023**

**LE MAIRE**



**Frédéric LAFFORGUE**

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours gracieux dans un délai de deux mois adressé au Maire ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.